

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 08 avril 2022

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRUN, Président

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames Philippe SCHUTZ, Denis BUTTERBACH, Jean-Claude BRETNACHER, Franck ROGOVITZ, Roselyne DA SOLLER, Christine THIEL, Patrick PIERRE et Ginette MAGRAS, Vice-présidents

membres en fonction : 10

membres présents : 9

Dont représentés : 0

membres absents : 1

POINT n°1 : Assainissement – Conventions de servitude d'une canalisation d'assainissement à Villing – section 1 parcelles 231 à 234, 239 et 268 et section C parcelles 474/119 et 523/440 et Volmerange-lès-Boulay – Section 1 Parcelle 139

Monsieur le Président informe le bureau que dans le cadre de la régularisation progressive des servitudes de passage des canalisations d'assainissement en terrain privé, il y a lieu de signer des conventions sur les communes de Villing et Volmerange-lès-Boulay.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser M. Jean-Michel BRUN, Président à recevoir et signer les actes administratifs de servitude pour le passage d'une canalisation d'assainissement tels que présentés,
- 2) De recevoir les actes en la forme administrative,
- 3) De charger Monsieur Jean-Claude BRETNACHER de représenter la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois pour signer l'acte de cette servitude de passage, d'entretien et de maintien d'une canalisation publique d'assainissement constituée sur les parcelles :
 - Ban de Villing : section 1 parcelles 231 à 234, 239 et 268 et section C parcelles 474/119 et 523/440 appartenant à Mme SCHUTZ Chantal en propre
 - Ban de Volmerange-lès-Boulay : section 1 parcelle 139 appartenant à la SCI EDLEE en propre, représentée par M. Julien COLLETTA
- 4) De solliciter l'exemption des droits de timbre et d'enregistrement en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
- 5) De demander les inscriptions correspondantes au Livre Foncier,
- 6) De verser une indemnité de servitude correspondante d'un montant de 405,50 € pour Mme SCHUTZ Chantal à Villing,
- 7) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°2 : Assainissement – Contrat de prestation de services réseau 2022-2025

Monsieur le Président explique au bureau qu'il est proposé de renouveler ce contrat complémentaire du contrat de concession jusqu'au terme de ce dernier. Ces prestations viennent compléter les actions effectuées en régie par le service assainissement de la CCHPB.

2022B5 - 0804

L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le président à signer le contrat cité en objet avec la Société des Eaux de l'Est pour un montant de 39900 € HT,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°4 : Autorisation au président d'ester en justice – contentieux SCI Saint-Georges - Mégange

Monsieur le Président explique que la SCI Saint-Georges a fait appel de la décision du tribunal administratif autorisant la CCHPB à démolir l'immeuble faisant l'objet d'un arrêté de péril (cf. délibération du 16 novembre 2021).

Pour la suite de la procédure, il y a lieu de faire défendre les intérêts de la CCHPB par un avocat à la cour. Il est proposé de signer une convention d'honoraires avec Me FARAVERI, Avocat à la cour domicilié à Metz.

L'exposé du Président entendu,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer la convention d'honoraires avec Me FARAVERI pour le contentieux cité en objet,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférente,

POINT n°5 : Contrat de prestation de services pour la location, la maintenance et le transport des bennes des déchèteries intercommunales

Monsieur le Président explique que le SYDEME a revu sa grille tarifaire pour les prestations citées en objet et que les investigations menées par le service ordures ménagères laissent à penser qu'il serait possible de lancer un marché pour trouver des conditions financières plus intéressantes.

Il propose donc de lancer une consultation sur ce sujet pour l'ensemble des déchèteries.

L'exposé du Président entendu,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à lancer la consultation citée en objet,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférente,

POINT n°6 : Contrats de fournitures de denrées alimentaires en circuit court – Fourniture de viande de bœuf – Avenant 2

Monsieur le Président indique que l'entreprise titulaire du contrat de fourniture de viande de bœuf a sollicité la CCHPB pour une révision des prix à cause de l'impact des hausses de prix sur l'énergie et l'alimentation du bétail. La hausse des prix sur certaines positions du bordereau des prix atteint 5 %, sans pour autant modifier le montant maximum des prestations dans le cadre du contrat.

*L'exposé du Président entendu,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *D'autoriser le Président à signer l'avenant 2 cité en objet,*
- 2) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

Les membres du bureau,

Jean-Michel BRUN,

Philippe SCHUTZ,

Denis BUTTERBACH,

Jean-Claude BRETNACHER,

Franck ROGOVITZ,

Thierry UJMA,

Roselyne DA SOLLER,

Christine THIEL,

Patrick PIERRE,

Ginette MAGRAS,